



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Pour diffusion immédiate**

Partage d'activités professionnelles en architecture et en génie

De nouvelles responsabilités d'envergure qui représentent une importante reconnaissance des compétences pour les technologues professionnels

Montréal, le 14 février 2024 – L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) salue l'entrée en vigueur demain, soit le 15 février 2024, de nouveaux règlements autorisant les technologues professionnels (T.P.), dont la compétence relève de l'architecture et de l'ingénierie, à pratiquer certaines activités professionnelles autrefois réservées exclusivement aux architectes et aux ingénieurs.

Ainsi, les technologues professionnels de ces secteurs d'activité pourront notamment assurer la surveillance des travaux, et ce, en toute autonomie. Des travaux interordres, avec l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) et l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ), ont permis la préparation de guides d'application des dits-règlements afin de permettre une meilleure compréhension de tous les intervenants impliqués, notamment, les architectes, ingénieurs, technologues professionnels, employeurs et officiers municipaux.

Par ailleurs, un nouveau règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des technologues professionnels vient également moderniser l'encadrement de l'Ordre de ce mécanisme de protection du public et vise à mettre fin aux difficultés d'application soulevées au fil des dernières années.

Une autonomie accrue et un déploiement de la profession

Réagissant à cette nouvelle, le président de l'OTPQ, monsieur Richard Legendre, salue cette initiative du gouvernement du Québec qui vient confirmer l'apport des technologues professionnels tout en répondant aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre : « Fruit d'une collaboration interordres de plusieurs années, ces deux règlements de partage d'activités représentent une importante reconnaissance des compétences des T.P. et tracent la voie à une collaboration interprofessionnelle accrue auprès des architectes et des ingénieurs. Les technologues professionnels viennent donc en renfort pour de nombreuses tâches dont les besoins sont criants, particulièrement pour les projets d'infrastructures et de maintien d'actifs. »

L'OTPQ entend continuer à contribuer au déploiement de la profession de technologue professionnel au cours des années à venir, profitant de l'effervescence actuelle pour faire rayonner toutes les compétences de ses membres, et ce, en complémentarité avec les autres secteurs.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE **Pour diffusion immédiate**

« Les technologues professionnels peuvent jouer un rôle accru pour relever les défis auxquels l'économie québécoise fait face. Je tiens à remercier mes collègues de l'OAQ et de l'OIQ pour leur ouverture. De cette collaboration interordres ressort une plus grande agilité du système professionnel québécois qui bénéficie à la collectivité » de conclure Richard Legendre.

- 30 -

Source

Ordre des technologues professionnels du Québec

Renseignements

Hélène Raymond

Adjointe administrative à la direction générale et à la présidence

Courriel : communication@otpq.org

Téléphone : 514 845-3247 ou 1 800 561-3459, poste 120

Règlements publiés dans la Gazette officielle du Québec

[Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie de l'architecture](#)

[Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie du génie](#)

[Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des technologues professionnels](#)

À propos de l'ordre

L'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ) regroupe près de 3300 technologues professionnels représentant plus de 60 domaines de pratique. Notre mission est d'encadrer et de soutenir la pratique des technologues professionnels dans l'intérêt public, notamment en architecture et en génie. Pour ainsi, valoriser et assurer les compétences distinctes et diversifiées des technologues professionnels et faire reconnaître leur apport incontournable à la société.